



# EXPERTISE BÉTAIL POUR L'ASSURANCE

## Notre action

Expertise de la valeur du bétail à la demande d'assurances

## Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

✓ L'exploitant dispose d'une taxation pour un animal ou un troupeau, établie par une institution reconnue, qu'il peut faire valoir auprès d'une assurance ou un autre tiers

## Quels sont les documents remis ?

▪ Un rapport d'expertise

## Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Une de mes vaches a été foudroyée et j'ai besoin de déterminer l'indemnité à demander à l'assurance
- J'ai une génisse qui s'est cassé un membre dans la stabulation. L'assurance auprès de qui j'ai contracté une assurance bétail me demande un rapport d'expertise.

## Combien ça coûte ?

1-6 heures au tarif horaire de la FRI (1) <sup>(1)</sup>

*Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.*

## Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Certificat d'ascendance et numéro d'identification de l'animal
- Décompte abattoir (si animal mort)
- Eventuellement liste du cheptel BDTA

## Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Jocelyn Altermath